

Conseil Municipal du 27 juin 2022

à 18h00

N°ordre 12  
N° identifiant 2022-0113

**Titre** Convention de partenariat avec l'association Saint-Éloi vivre ensemble (Seve) - Ateliers numériques

Rapporteur(s) Mme Alexandra BESNARD  
Date de la convocation 20/06/2022

**Président de séance** Mme Léonore MONCOND'HUY  
**Secrétaire(s) de séance**

**PJ.** Convention partenariale pour l'organisation d'ateliers numériques dans la maison de quartier de Saint-Éloi à Poitiers

Membres en exercice 0  
Quorum 18

**Présents** 0

**Absents** 0

**Mandats** 0 **Mandants** \_\_\_\_\_ **Mandataires** \_\_\_\_\_

**Observations** L'ordre de passage des délibérations est le suivant : le rendu-compte, de la n° 1 à la n° 19, de la n° 21 à la n° 32, la n° 68, de la n° 33 à la n° 62, de la n° 64 à la n° 67.  
Les délibérations n° 20 et 63 sont retirées.

|                                    |                                     |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| Projet de délibération étudié par: | Commission Lien social et éducation |
|------------------------------------|-------------------------------------|

|                  |  |
|------------------|--|
| Service référent | Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation<br>Direction Développement social - Accès aux droits |
|------------------|--|

Le Plan numérique responsable construit dans une démarche citoyenne a permis de relever trois enjeux majeurs : l'inclusion numérique, la sobriété numérique et la démocratie numérique.

L'inclusion numérique vise à rendre le numérique accessible à chacun et chacune. En effet, 17 % de la population française est touchée par l'illectronisme. À Poitiers on estime à 17 000 le nombre de personnes en difficulté avec l'usage du numérique. Parallèlement les démarches administratives doivent de plus en plus être faites via le numérique : accès aux droits (Caisse d'allocations familiales de la Vienne (Caf), Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM),...), recherche emploi, impôts...

Aussi, proposer aux habitants un accompagnement à l'utilisation du numérique constitue un levier d'insertion sociale et économique. Si plusieurs innovations existent sur le territoire : permanences, ateliers, mise à disposition d'outils numériques ..., la mission inclusion numérique vise à compléter les dispositifs d'inclusion numérique existants sur le périmètre de la ville de Poitiers.

Ainsi, sur le quartier de Saint-Éloi, un travail partenarial a été engagé avec le Point d'information médiation multi services (Pimms) qui assure depuis 2014 la médiation numérique et la maison de quartier Saint-Éloi vivre ensemble (Seve). Cette dernière souhaite faciliter l'inclusion des habitants du quartier dans les structures de droit commun, en développant un lieu ouvert sur l'extérieur au travers de la mise en place de partenariats et de l'accueil d'organismes. Parallèlement elle développe le « aller-vers » grâce à son projet « guitoune » : triporteur numérique qui permet d'aller à la rencontre des ménages pour lutter contre le non recours aux droits.

Outil complémentaire, les ateliers numériques permettront aux habitants du quartier de Saint-Éloi d'acquérir une meilleure autonomie numérique, tisser du lien social et investir des espaces jusque-là non fréquentés.

Les ateliers numériques seront animés par les conseillers numériques au sein de la Maison de quartier Seve et définis ainsi :

1. dix ateliers avec inscriptions directes sur les thèmes généralement abordés pour un public non initié, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022
2. autant d'ateliers que nécessaires (dans la limite de 15 ateliers) pour organiser des parcours numériques qui permettront aux personnes les plus en difficultés de suivre un cursus adapté à leurs besoins.

Les prescriptions pourront se faire par les conseillers numériques à partir de personnes repérées lors des permanences mais également par la Maison de quartier Seve et le Pimms.

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- **de valider la mise en œuvre de ce partenariat entre la Ville de Poitiers, le Pimms de Poitiers et l'association Seve**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention partenariale pour l'organisation d'ateliers numériques jointe en annexe.**

|                           |   |  |
|---------------------------|---|--|
| POUR                      | 0 |  |
| CONTRE                    | 0 |  |
| Abstention                | 0 |  |
| Ne prend pas part au vote | 0 |  |

Pour la Maire,

**RESULTAT DU VOTE**

|  |
|--|
|  |
|--|

|   |  |
|---|--|
| <b>Affichée le</b>                                      |  |
| Date de publication au Recueil des Actes Administratifs |  |
| Date de réception en préfecture                         |  |
| Identifiant de télétransmission                         |  |

|                         |              |
|-------------------------|--------------|
| Nomenclature Préfecture | 8.2          |
| Nomenclature Préfecture | Aide sociale |